

Probleme de bail lié au divorce

Par aspirine, le 16/08/2010 à 14:17

Bonjour,

le jugement de divorce indique au 09 09 que le bail revient à Monsieur. Or l'état des lieux de sortie à lieu cette semaine et Monsieur ne sera pas là.

Suis-je responsable en tant que ex epouse sachant que le bailleur ignorait jusqu'à la semaine dernière un quelconque jugement.

Merci de vos indications.

Bien cordialement

Par fabienne034, le 17/08/2010 à 15:20

le bail continue au nom de monsieur seul, il est seul responsable, le jugement est opposable au tiers

pour tout savoir sur le bail

http://www.fbls.net/contratlocationvide.htm

Par aspirine, le 18/08/2010 à 09:00

Bonjour et merci de votre réponse.

Dois-je adresser au bailleur un RAR avec de nouveau le jugement (que je lui avais faxé) avec la phrase que vous m'avez inscrite ?

Bien cordialement